



CLAUSE

« Inter structure »

DATE	22/06/2017
REDACTEUR	Renaud de Saléon
DESTINATAIRE(S)	Utilisateur du logiciel CLAUSE
OBJET(S)	Détail du fonctionnement de l'inter structure au sein de CLAUSE
VERSION	V 4
REVISION	18/09/2017

Table des matières

1. GENERALITES	3
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIF	3
1.2. SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT	3
1.3. ACTIVATION DE LA FONCTION D'INTER STRUCTURE	4
2. FONCTIONNEMENT	5
2.1. PARTAGE D'UN MARCHÉ	5
2.1.1. Initialisation du partage d'un marché	5
2.1.2. Intégration d'un partage de marché	6
2.1.3. Gestion d'un partage de marché	10
2.1.4. Recherche des marchés	12
2.2. FONCTIONNALITES LIEES A UN MARCHÉ PARTAGE	12
2.2.1. Affichage au sein de CLAUSE	12
2.2.2. Identification des participants communs	13
2.2.3. Identification des contrats communs	16
2.3. PARTAGE D'UN PARTICIPANT	17
2.3.1. Initialisation du partage d'un participant	17
2.3.2. Intégration d'un partage de participant	18
2.3.3. Recherche des participants	20
2.4. GESTION D'UN PARTAGE DE PARTICIPANT	21
2.4.1. Supprimer un partage	21
2.4.2. Retirer un facilitateur du partage	22
2.4.3. Quitter un partage	22
2.4.4. Suppression d'un participant partagé	22
2.5. FONCTIONNALITES LIEES A UN PARTICIPANT PARTAGE	23
2.5.1. Mention du partage	23
2.5.2. Liste des contrats d'un participant	23
2.6. CONSULTATIONS CROISEES	23
2.6.1. Consultation d'un Marché partagé	23
2.7. CONSULTATION D'UN PARTICIPANT PARTAGE	26
2.7.1. Description du Participant partagé	26
2.7.2. Caractéristiques du Participant partagé	27
2.7.3. Période du Participant partagé	27
2.7.4. Contrats du Participant partagé	28
2.7.5. Retour au participant	28
2.8. EXPLOITATION DES DONNEES	29
2.8.1. Rapports	29
2.8.2. Alertes	32

1. GENERALITES

1.1. Contexte et objectif

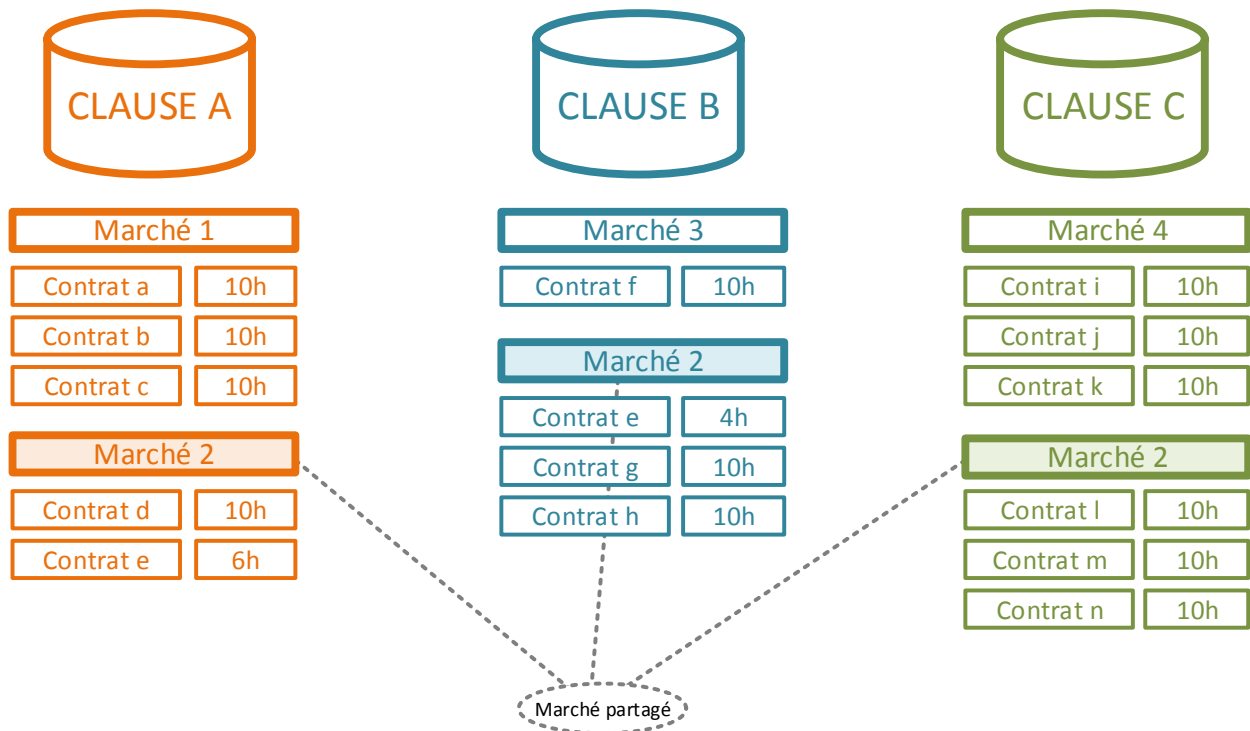
Le facilitateur est parfois amené à suivre des marchés dont la portée excède le territoire qu'il couvre.

De même, la mobilité d'un participant peut aller au-delà du territoire couvert par le facilitateur.

Dans ces contextes, l'objectif est de pouvoir travailler en réseau avec d'autres facilitateurs en partageant certains éléments qui sont suivis conjointement (marché, participant, contrat...). Ce partage permettra :

- d'éviter les doubles saisies (et par voie de conséquence, les doubles comptes lors des consolidations)
- de disposer de vues agrégées permettant de visualiser l'intégralité d'un marché lorsque celle-ci dépasse le territoire couvert par le facilitateur
- de se prémunir des doubles valorisations
- de conserver dans la base CLAUSE de chaque facilitateur uniquement le suivi de l'activité qui concerne son territoire pour éviter de fausser ses propres statistiques.

1.2. Synoptique de fonctionnement



Considérons l'exemple ci-dessus où trois facilitateurs clause (issus de trois structures différentes) sont amenés à travailler conjointement sur un marché s'exécutant sur leurs trois territoires.

Chacun des 3 facilitateurs va créer et suivre au sein de son application CLAUSE un marché (nommé « Marché 2 » ci-dessus).

- **CLAUSE A** suit deux contrats dans sa partie du « Marché 2 » :
 - « Contrat d » (10 heures travaillées)
 - « Contrat e » (6h travaillées) : une partie du même contrat que celui suivi par **CLAUSE B**
- **CLAUSE B** suit deux contrats dans sa partie du « Marché 2 » :
 - « Contrat e » (4 heures travaillées) : l'autre partie du contrat suivi par **CLAUSE A**

- « Contrat g » (10h travaillées)
- « Contrat h » (10h travaillées)
- **CLAUSE C** suit deux contrats dans sa partie du « Marché 2 » :
 - « Contrat l » (10 heures travaillées)
 - « Contrat m » (10h travaillées)
 - « Contrat n » (10h travaillées)

Puisque les 3 facilitateurs savent qu'ils suivent conjointement le même marché, ils peuvent le déclarer ensemble comme étant « partagé ».

Lorsque les facilitateurs ont déclaré comme « partagé » un marché, chacun d'eux dispose alors de la possibilité de :

visualiser le marché dans ce qu'il suit lui-même au sein de son application CLAUSE (ce qui relève de son seul territoire)	visualiser la totalité du marché en agrégation de ce qu'il suit lui-même sur son territoire et ce qui est suivi par les facilitateurs avec qui il partage le marché
<p>Pour CLAUSE A</p> <div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #fff9c4;">Marché 2</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">Contrat d</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">Contrat e</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">6h</div> </div> <hr style="border: 1px solid orange;"/> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">2 contrats</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">16 h</div> </div> </div>	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center;">Marché 2</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">Contrat d</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">Contrat e</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Contrat e</div> <div style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">6h</div> <div style="font-size: 24px;">+</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">4h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Contrat g</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Contrat h</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">Contrat l</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">Contrat m</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">Contrat n</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">10h</div> </div> <hr style="border: 1px solid gray;"/> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px;">7 contrats</div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 2px;">70 h</div> </div> </div>
<p>Pour CLAUSE B</p> <div style="border: 1px solid blue; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #e1f5fe;">Marché 2</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Contrat e</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">4h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Contrat g</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">Contrat h</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">10h</div> </div> <hr style="border: 1px solid blue;"/> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">3 contrats</div> <div style="border: 1px solid blue; padding: 2px;">24 h</div> </div> </div>	
<p>Pour CLAUSE C</p> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #e8f5e9;">Marché 2</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">Contrat l</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">Contrat m</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">10h</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">Contrat n</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">10h</div> </div> <hr style="border: 1px solid green;"/> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">3 contrats</div> <div style="border: 1px solid green; padding: 2px;">30 h</div> </div> </div>	

- ① L'identification des contrats (et participants) partagés permet en outre d'éviter les doubles comptes. Dans l'exemple présenté, le « contrat e » existe à la fois sur deux territoires (le participant exécutant son contrat pour le même marché à cheval sur deux territoires). Au résultat, le nombre d'heures total est la somme de ce qui a été suivi par les 3 facilitateurs, c'est à dire 70h ; le nombre de contrats est le nombre total des contrats (dédoublonné si les contrats communs ont été identifiés), c'est à dire 7 contrats (et non pas 8 si le « contrat e » n'avait pas été identifié comme commun).

1.3. Activation de la fonction d'inter structure

Par défaut, la fonctionnalité d' « inter structure » n'est pas activée dans CLAUSE. La demande doit en être faite au support.

2. FONCTIONNEMENT

2.1. Partage d'un marché

2.1.1. Initialisation du partage d'un marché

2.1.1.1. Principe

Lorsqu'un facilitateur sait qu'il doit suivre un marché conjointement avec un ou plusieurs autres facilitateurs, il peut activer le « partage » du marché.

Activer le « partage » d'un marché consiste simplement en la création d'une « code de partage » et la transmission de ce « code de partage » aux autres facilitateurs concernés.

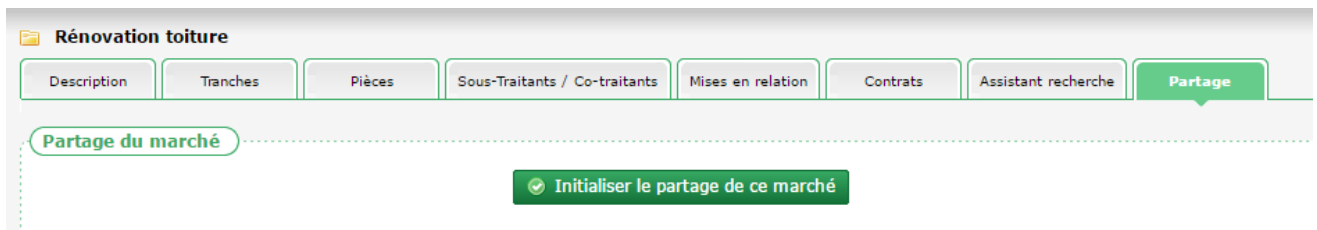
- ☑ Règle : Le facilitateur qui crée ce code de partage est considéré comme l'« initiateur du partage ». A ce titre, il disposera de droits de gestion spécifiques sur ce partage.

La transmission de ce code de partage se fait simplement par mail et permet au facilitateur destinataire de participer au partage en cliquant sur le lien contenu dans mail puis en confirmant sa participation.

2.1.1.2. Création du partage

L'espace Marché de CLAUSE contient un nouvel onglet nommé « Partage ».

Lorsque le Marché n'est pas partagé, celui-ci permet d'« Initialiser le partage sur ce marché » au moyen d'un bouton éponyme :



Lorsque le « code de partage » est créé, le « facilitateur initiateur » peut :



- supprimer le partage (voir 2.1.3.1 Supprimer un partage, page 10)
- retirer un ou plusieurs facilitateur(s) de la relation de partage sur le marché (voir 2.1.3.2 Retirer un facilitateur du partage, page 10)
- visualiser la partie du marché de chacun des facilitateurs participant au partage (voir 2.6.1 Consultation d'un Marché partagé, page 23)
- transmettre le code de partage au(x) facilitateur(s) avec qui il souhaite partager le marché

- modifier le mode de fonctionnement du partage concernant les heures prévues (voir 2.1.3.3 Heures prévues réparties, page 11)

Pour transmettre le code de partage, le facilitateur doit indiquer l'adresse mail de son destinataire et cliquer sur « Envoyer ». Un mail est alors automatiquement envoyé avec un lien permettant son intégration par le destinataire au sein de sa propre application CLAUSE (voir 2.1.2 Intégration d'un partage de marché, ci-dessous).

2.1.2. Intégration d'un partage de marché

2.1.2.1. Intégration via le mail

Pour intégrer un partage de Marché, le facilitateur reçoit un mail de la part du facilitateur initiateur sous cette forme :

Bonjour,

Le facilitateur [Prénom] [Nom] de [Structure] souhaite partager avec vous son marché [Intitulé marché] de son opération [Intitulé Opération].

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous allez être redirigé vers votre application CLAUSE afin d'y finaliser votre acceptation de ce partage :

[Finaliser l'acceptation de ce partage](#)

Si ce lien ne fonctionne pas, veuillez vous rendre dans la rubrique « Paramétrage / Partage » de votre application CLAUSE et y copier le code suivant :

RGFZBH

Ce mail a été généré automatiquement. Veuillez ne pas y répondre.

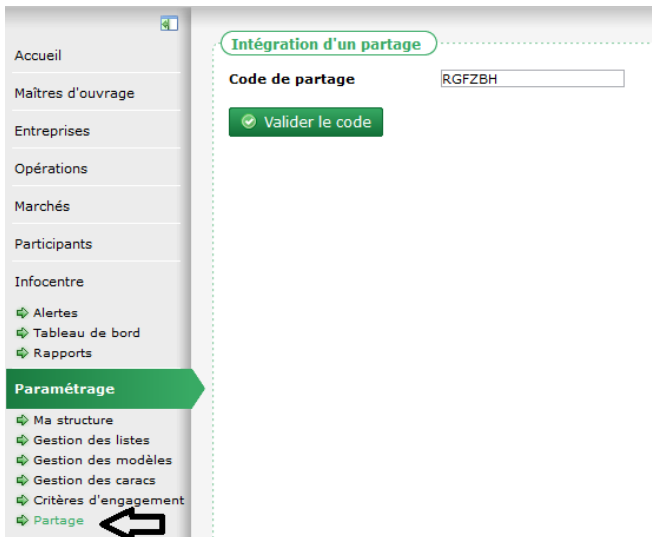
En cliquant sur le lien, le facilitateur est renvoyé vers son application CLAUSE dans la rubrique « Paramétrage / Partage » où le code de partage est automatiquement copié.

- ① Si l'utilisateur n'est pas connecté à CLAUSE, l'application lui demande tout d'abord de s'identifier avec son mot de passe avant de lui permettre de finaliser l'acceptation.

La finalisation de l'acceptation du partage se déroule dans CLAUSE (voir 2.1.2.2 Intégration via le code de partage, ci-dessous)

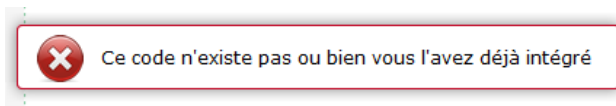
2.1.2.2. Intégration via le code de partage

Une nouvelle rubrique de l'espace « Paramétrage » nommé « Partage » permet de finaliser l'acceptation d'un partage.



Une fois le code de partage saisi (manuellement ou par le truchement du mail reçu), le facilitateur valide afin de finaliser le partage.

- ☑ Si le code ne correspond à aucun partage ou s'il a déjà été intégré, l'application signale l'erreur à l'utilisateur.



- ❗ L'application CLAUSE identifie automatiquement l'élément qui est partagé : ici Marché (ou Participant, voir 2.3.2.2 Intégration via le code de partage, page 19).

Sur la base du code de partage soumis, l'application CLAUSE affiche les informations suivantes :

- le facilitateur initiateur
- le maitre d'ouvrage
- l'intitulé de l'opération
- l'intitulé du marché
- les structures déjà membres du partage (au minimum l'initiateur)

Intégration d'un marché partagé

Code de partage	RGFZBH
Facilitateur	Demo CLAUSEINTER1 (CLAUSE Interstructure 1)
Maître-d'ouvrage	Conseil Départemental
Opération	Rénovation piscine Yves Blanc
Marché	Rénovation toiture
Structures dans ce partage	CLAUSE Interstructure 1
Indiquez le maître-d'ouvrage dans votre base	<input type="text" value="= Copier le maître-d'ouvrage de l'initiateur"/>
Indiquez l'opération dans votre base	<input type="text" value="= Copier l'opération de l'initiateur"/>
Indiquez ce marché dans votre base	<input type="text" value="= Copier le marché de l'initiateur"/>

A partir de quoi, le facilitateur doit indiquer si le marché à partager existe déjà dans sa propre base CLAUSE sur un ou plusieurs des trois éléments.

- maître d'ouvrage
- opération
- marché

Pour chacun des critères, l'utilisateur a la possibilité de :

- copier dans sa propre base les informations issues de l'initiateur du partage (c'est le choix par défaut). Cette option n'est à utiliser uniquement lorsque l'utilisateur ne dispose pas de l'élément dans sa propre structure
- établir une correspondance vers un élément déjà disponible dans sa propre structure

i Il est important de bien faire le choix entre copier et établir une correspondance pour éviter de créer des doublons.

Intégration d'un marché partagé

Code de partage	RGFZBH
Facilitateur	Demo CLAUSEINTER1 (CLAUSE Interstructure 1)
Maître-d'ouvrage	Conseil Départemental
Opération	Rénovation piscine Yves Blanc
Marché	Rénovation toiture
Structures dans ce partage	CLAUSE Interstructure 1
Indiquez le maître-d'ouvrage dans votre base	<input type="text" value="CD"/>
Indiquez l'opération dans votre base	<input type="text" value="= Copier l'opération de l'initiateur"/>
Indiquez ce marché dans votre base	<input type="text" value="= Copier le marché de l'initiateur"/>

Sur l'exemple ci-dessus, le choix a été fait d'établir la correspondance du maître d'ouvrage nommé « Conseil Départemental » tel qu'il est dénommé dans la base du facilitateur « initiateur » vers son propre maître d'ouvrage nommé « CD ».

Il est considéré dans cet exemple que ni l'opération « Rénovation piscine Yves Blanc », ni le marché de cette opération « Rénovation toiture » ne sont disponibles dans sa propre base.

Il est donc demandé ici :

- de ne pas créer le maître d'ouvrage mais de considérer celui nommé « CD »
- de créer une opération dans ce maître d'ouvrage « CD » en reprenant les informations issues de l'opération de l'initiateur
- de créer un marché dans cette opération ainsi créée en reprenant les informations issues du marché de l'initiateur

En résumé, 4 cas de figure sont donc possibles :

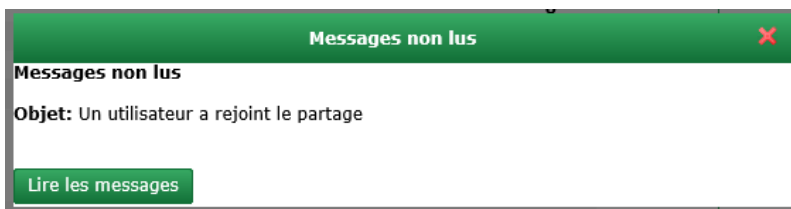
- tout recopier (maître d'ouvrage, opération, et marché)
- ne recopier que l'opération et le marché
- ne recopier que le marché au sein d'une opération déjà existante
- ne rien recopier et établir une correspondance sur un marché déjà existant (après le choix du maître d'ouvrage et de l'opération)

Lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Finaliser le partage », l'établissement du partage devient effectif.

- ① Selon le choix qui aura été fait, cela aura induit la création d'un maître d'ouvrage, d'une opération et/ou d'un marché
- ① Dans le cas où il est demandé de recopier le marché et que le marché initial contient des tranches, les tranches sont également recopiées lors de la création du marché (ces tranches sont uniquement recopiées initialement au moment de l'acceptation du partage ; comme tout le reste du marché, elles peuvent être modifiées individuellement dans les marchés de chaque membre du partage)

2.1.2.3. Notification de participation à un partage

Dès qu'un utilisateur rejoint un partage, une notification par message interne est envoyée à chacun des membres déjà présents dans le partage (au minimum donc, l'initiateur) :



Ce message permet donc de confirmer à l'initiateur que celui qu'il a invité dans le partage l'a bien rejoint. Il permet également d'informer les autres membres du partage qu'un nouveau membre les a rejoints.

Le message permet d'accéder au marché partagé pour prendre connaissance de son détail et des membres :

Messages reçus

Détail du message

Objet Un utilisateur a rejoint le partage

Date d'expédition 16/02/2017 11:31:48

Expéditeur ABC ENGINEERING

Contenu Un utilisateur a rejoint le partage dont la clé est AZERTY. Pour visualiser le partage, [cliquez ici](#).

[Retour aux messages recus](#)

2.1.3. Gestion d'un partage de marché

2.1.3.1. Supprimer un partage

- « Supprimer un partage » n'est possible que par le facilitateur initiateur

Depuis l'onglet « Partage » d'un Marché, le facilitateur initiateur peut supprimer le partage :

Rénovation toiture (marché partagé)

Description Tranches Pièces Sous-Traitants / Co-traitants Mises en relation Contrats Assistant recherche **Partage**

Partage du marché

Code de partage RGFZBH ←

Envoyer ce code à

Partagé avec

Heures prévues réparties

Gestion avancée [Participants](#) - [Contrats](#)

Supprimer le partage d'un marché a pour conséquence :

- de retirer la relation de partage du Marché chez l'ensemble des facilitateurs avec le partage a été finalisé
 - de détruire le code de partage
- ① Aucune information relative au Marché n'est effacée, ni au sein de la base CLAUSE du facilitateur initiateur, ni au sein des bases CLAUSE des facilitateurs avec qui était partagé le marché. Chacun conserve le marché anciennement partagé tel qu'il est suivi au sein de sa propre base CLAUSE (y compris si le marché avait été initialement créé lors de l'intégration du code de partage à partir des informations du marché du facilitateur initiateur).
- ① Pour être éventuellement à nouveau partagé, un nouveau code de partage doit être créé

2.1.3.2. Retirer un facilitateur du partage

- Retirer un facilitateur d'un partage n'est possible que par le facilitateur initiateur

Depuis l'onglet « Partage » d'un Marché, le facilitateur initiateur peut supprimer le partage avec un ou plusieurs des facilitateurs concernés.

Pour cela, le facilitateur initiateur coche le (ou les) facilitateur(s) à retirer puis clique sur le bouton « Retirer du partage les facilitateurs cochés » :

- ① Comme lors de la suppression d'un partage, aucune information relative au Marché n'est effacée, ni au sein de la base CLAUSE du facilitateur, ni au sein des bases CLAUSE des facilitateurs avec qui était partagé le marché.
- ☑ Le facilitateur initiateur ne peut pas se retirer lui-même d'un partage (puisque'il en est l'initiateur).

2.1.3.3. Heures prévues réparties

Dans le fonctionnement par défaut, les rapports (voir 2.8.1 Rapports, page 29) considèrent les heures du marché tel qu'il est saisi dans l'application de chaque facilitateur.

Ainsi si le facilitateur 1 (ici l'initiateur) a indiqué 1000 heures prévues, de son point de vue le marché considèrera qu'il y a 1000 heures de prévues. Si le facilitateur 2, membre du partage sur ce même marché a indiqué 500 heures prévues sur son marché, les rapports vont considérer son point de vue, c'est-à-dire 500 heures.

Il est possible de modifier ce mode de fonctionnement et de considérer que les heures prévues sont réparties entre les différents membres du partage.

Pour modifier ce mode de fonctionnement, il suffit de cocher la case « heures prévues réparties » :

- ① Il n'est pas utile d'enregistrer, le changement est pris en compte immédiatement. Le mode de fonctionnement peut être changé à tout moment, dans les deux sens, encochant ou décochant la case.
- ☑ La modification du mode de fonctionnement concernant les heures prévues n'est possible que par le facilitateur initiateur

Lorsque les heures prévues sont réparties (case cochée), le calcul est visible dans l'onglet description du marché :

2.1.3.4. Quitter un partage

- ☑ Quitter un partage n'est possible que par un facilitateur qui n'est pas l'initiateur du partage

Depuis l'onglet « Partage » d'un Marché (lorsque le marché a déjà intégré un partage), le facilitateur peut choisir de quitter le partage :

Rénovation toiture (marché partagé)

Description Tranches Pièces Sous-Traitants / Co-traitants Mises en relation Contrats Assistant recherche **Partage**

Partage du marché

Code de partage ZXPQTQ **X Quitter le partage** ←

Partagé avec Clause Interstructure 1 [Visualiser ce marché](#)

Heures prévues réparties

Gestion avancée [Participants](#) - [Contrats](#)

❗ Ici aussi, aucune information relative au Marché n'est effacée, ni au sein de la base CLAUSE du facilitateur, ni au sein des bases CLAUSE des facilitateurs avec qui était partagé le marché.

2.1.3.5. Suppression d'un marché partagé

Si un facilitateur supprime de sa base CLAUSE un marché partagé, il quitte de fait le partage de celui-ci. S'il en est l'initiateur, l'ensemble du partage est supprimé.

2.1.4. Recherche des marchés

L'écran de recherche des marchés permet de cibler uniquement les marchés partagés.

Pour cela, l'onglet « Filtre » présente une case à cocher « Uniquement les marchés partagés » :

Accueil Maîtres d'ouvrage Entreprises Opérations **Marchés**

Liste marchés **Filtrer**

Dates Du

Etat des marchés tous les marchés

Uniquement les marchés partagés ←

2.2. Fonctionnalités liées à un marché partagé

2.2.1. Affichage au sein de CLAUSE

2.2.1.1. Mention du partage

Dès lors qu'un Marché est partagé (que le facilitateur soit ou pas l'initiateur du partage), une mention « (Marché partagé) » est indiquée en regard de l'intitulé de celui-ci sur toutes les pages :

Rénovation toiture (marché partagé)

Description Tranches Pièces

2.2.1.2. Heures réalisées

L'onglet « Description » du Marché présente le « Nb d'heures réalisées ».

Lorsque le Marché est partagé, ce nombre d'heures précise également les heures réalisées pour ce Marché dans le cadre du suivi par les autres facilitateurs concernés, ainsi que le total :

Nb d'heures réalisées 50,00 (plus 45,00 dans le reste du partage soit 95,00 au total)

2.2.1.3. Liste des contrats d'un marché

Lorsqu'un marché est partagé, le « Filtre » de l'onglet « Contrats » présente la possibilité d'afficher également les contrats issus du partage (présents dans les bases CLAUSE des facilitateurs participant au partage du marché) :

Si le choix est fait d'afficher les contrats du partage, l'écran affiche l'ensemble des contrats, y compris donc, ceux issus des bases CLAUSE des facilitateurs qui partagent ce même marché.

Chaque contrat issu du partage est mentionné avec un pictogramme distinctif :

Nom	Prénom	Contrat de travail	Début du contrat	Fin du contrat	Nb Heures	Employeur
MASSE	Jean	CDD	14/11/2016		10,00	Groupe UP
PARTICIPANT c1	Alain	CDD	01/01/2016		50,00	Groupe UP
PARTICIPANT c2	Alain	CDD	20/08/2016		35,00	Groupe UP

2.2.2. Identification des participants communs

Dans le contexte d'un marché partagé entre plusieurs facilitateurs (réparti sur un territoire allant au-delà de celui d'un seul facilitateur), il est possible qu'un même participant se trouve en contrat à la fois sur plusieurs territoires. Le même participant est donc naturellement présent sur la base CLAUSE de chaque facilitateur concerné.

Afin de visualiser la transversalité du participant et d'éviter les doubles compte, il est nécessaire d'identifier les « participants communs » (ici, au sein d'un marché partagé déjà).

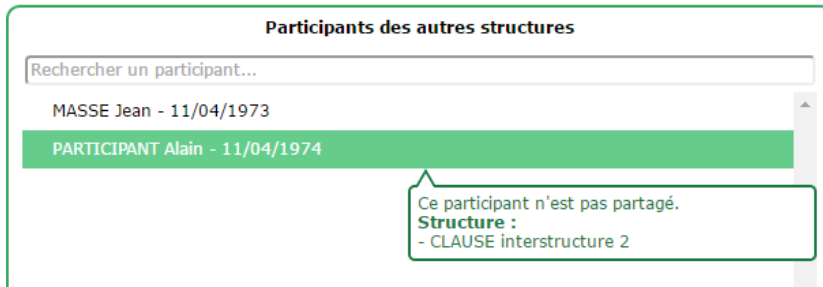
L'onglet « Partage / Participant » d'un marché permet de visualiser la liste de tous les participants impliqués sur le marché partagé (au travers de toutes les bases CLAUSE des facilitateurs concernés) et de définir comme partagés ceux qui doivent l'être :

OU

Cet écran permet de visualiser tous les participants impliqué sur le marché considéré (à gauche sur le marché présent dans sa propre base (sa propre structure), à droite, ceux présents dans les bases (structure) de ceux avec qui le partage est opéré) :

- Cette visualisation et identification des participants communs est accessible à chaque facilitateur membre du partage du marché (qu'il soit ou pas l'initiateur du partage du marché)

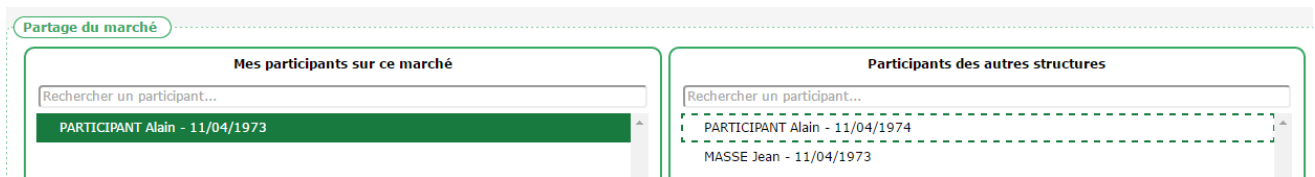
- ① En passant la souris au-dessus de chaque nom, il est possible de visualiser des informations concernant la provenance (structure) du participant :



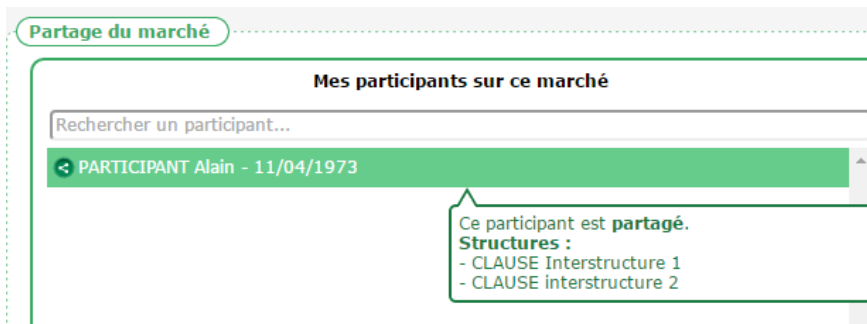
A partir de ce double écran, il est possible d'identifier et de définir des participants qui seraient communs et de les partager. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur un participant à gauche (dans sa propre structure) et sur celui correspondant à droite, puis de cliquer sur le bouton « Définir comme partagé »



- ① Le logiciel peut assister l'utilisateur pour retrouver deux participants similaires. En effet, en cliquant sur un participant à gauche (dans sa propre structure), l'application entoure de pointillés tous les participants des autres structures qui seraient susceptibles de correspondre (au moins deux éléments identiques parmi le nom, prénom et la date de naissance) :



Une fois le partage défini, le participant n'est plus visible parmi ceux des autres structures et un pictogramme identifie que le participant de sa propre structure est désormais partagé :



- ① Lorsque des participants sont ainsi partagés au sein d'un marché, le résultat obtenu est similaire à ce qui aurait été fait dans le partage d'un participant hors marché (voir 2.3.1 Initialisation du partage d'un participant, page 17). Ce fonctionnement au sein d'un marché est destiné à faciliter l'identification des participants concernés.
- ① C'est l'utilisateur qui crée le partage qui est considéré comme l'initiateur du partage sur le participant

2.2.3. Identification des contrats communs

Dans le contexte d'un marché partagé entre plusieurs facilitateurs (réparti sur un territoire allant au-delà de celui d'un seul facilitateur), il est possible qu'un même contrat (du même participant) se trouve réparti à la fois sur plusieurs territoires. Le même contrat (et donc en amont le même participant) est naturellement présent sur la base CLAUSE de chaque facilitateur concerné.

Afin de visualiser la transversalité du contrat et d'éviter les doubles comptes, il est possible d'identifier ces contrats communs (au sein d'un marché partagé et pour un participant partagé).

L'onglet « Partage / contrat » d'un marché permet de visualiser la liste de tous les contrats impliqués sur le marché partagé (au travers de toutes les bases CLAUSE des facilitateurs concernés) uniquement pour les participants déjà identifiés comme communs, et de définir comme partagés ceux qui doivent l'être :

OU

Cet écran permet de visualiser tous les contrats impliqués sur le marché considéré avec des participants déjà partagés (à gauche sur le marché présent dans sa propre structure, à droite, ceux présents dans les structure de ceux avec qui le partage est opéré) :

- Cette visualisation et identification des contrats communs est accessible à chaque facilitateur membre du partage du marché (qu'il soit ou pas l'initiateur du partage du marché)

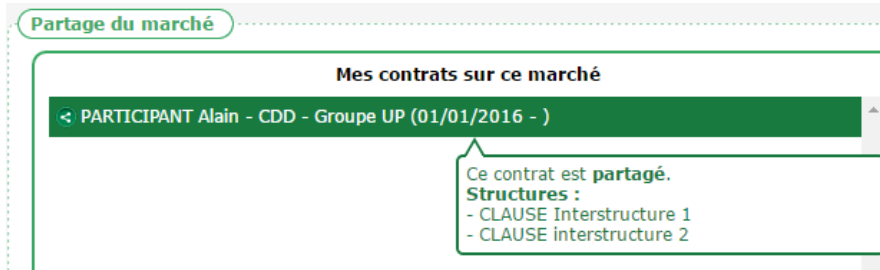
Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 93131150613
ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

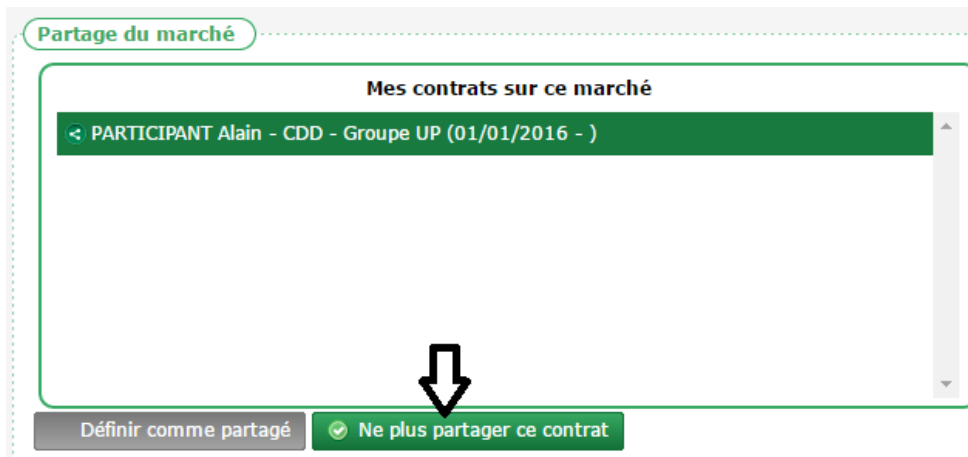
A partir de ce double écran, il est possible d'identifier et de définir des contrats qui seraient communs et de les partager. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur un contrat à gauche (dans sa propre structure) et sur celui correspondant à droite, puis de cliquer sur le bouton « Définir comme partagé »

Une fois le partage défini, le contrat n'est plus visible parmi ceux des autres structures et un pictogramme identifie que le contrat de sa propre structure est désormais partagé :



① C'est l'utilisateur qui crée le partage qui est considéré comme initiateur du partage du contrat

Il est possible d'annuler le partage d'un contrat en sélectionnant un contrat partagé et en cliquant sur le bouton « Ne plus partager ce contrat » :



2.3. Partage d'un participant

2.3.1. Initialisation du partage d'un participant

2.3.1.1. Principe

Lorsqu'un facilitateur sait qu'il suit un participant conjointement avec un ou plusieurs autres facilitateurs, il peut activer le « partage » de ce participant.

① Lorsque le participant travaille dans le cadre d'un marché lui-même déjà partagé, le partage du participant peut se faire plus facilement directement depuis le marché (voir 2.2.2 Identification des participants communs, page 13)

Activer le « partage » d'un participant consiste simplement en la création d'une « code de partage » et la transmission de ce code de partage aux autres facilitateurs concernés.

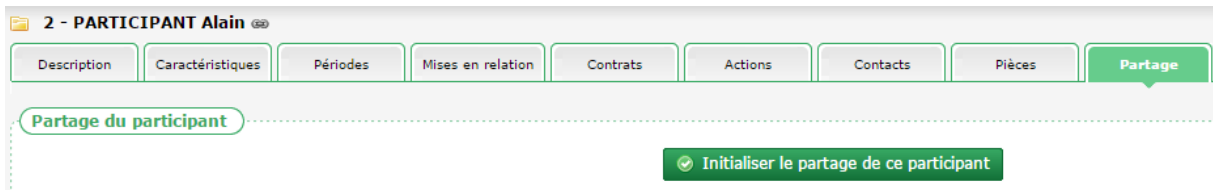
☑ Le facilitateur qui crée ce code de partage est considéré comme l' « initiateur du partage ». A ce titre, il disposera de droits de gestion spécifique sur ce partage.

La transmission de ce code de partage se fait simplement par mail et permet au facilitateur destinataire de participer au partage en cliquant sur le lien contenu dans mail puis en confirmant sa participation.

2.3.1.2. Création du partage

L'espace Participant de CLAUSE contient un nouvel onglet nommé « Partage ».

Lorsque le participant n'est pas partagé, celui-ci permet d'« Initialiser le partage sur ce participant » au moyen du bouton éponyme :



Lorsque le « code de partage » est créé, le « facilitateur initiateur » peut :



- supprimer le partage (voir 2.4.1 Supprimer un partage, page 21)
- retirer un ou plusieurs facilitateur(s) de la relation de partage sur le participant (voir 2.4.2 Retirer un facilitateur du partage, page 22)
- visualiser le participant tel qu'il est chez les différents facilitateurs qui s'en partagent le suivi (voir 2.7 Consultation d'un Participant partagé, page 26)
- transmettre le code de partage au(x) facilitateur(s) avec qui il souhaite partager le participant

Pour transmettre le code de partage, le facilitateur doit indiquer l'adresse mail de son destinataire et cliquer sur « Envoyer ». Un mail est alors automatique envoyé contenant un lien permettant son intégration par le destinataire au sein de sa propre application CLAUSE (voir 2.3.2 Intégration d'un partage de participant, ci-dessous).

i Le code de partage est affiché à l'écran afin qu'il puisse être transmis manuellement par copié-collé.

2.3.2. Intégration d'un partage de participant

2.3.2.1. Intégration via le mail

Pour intégrer un partage du participant, le facilitateur reçoit un mail de la part du facilitateur initiateur sous cette forme :

Bonjour,

Le facilitateur [Prénom] [Nom] de [Structure] souhaite partager avec vous le participant [Nom] [Prénom] né le [Date naissance].

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous allez être redirigé vers votre application CLAUSE afin d'y finaliser votre acceptation de ce partage :

[Finaliser l'acceptation de ce partage](#)

Si ce lien ne fonctionne pas, veuillez vous rendre dans la rubrique « Paramétrage / Partage » de votre application CLAUSE et y copier le code suivant :

COXPWR

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 93131150613
ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

Ce mail a été généré automatiquement. Veuillez ne pas y répondre.

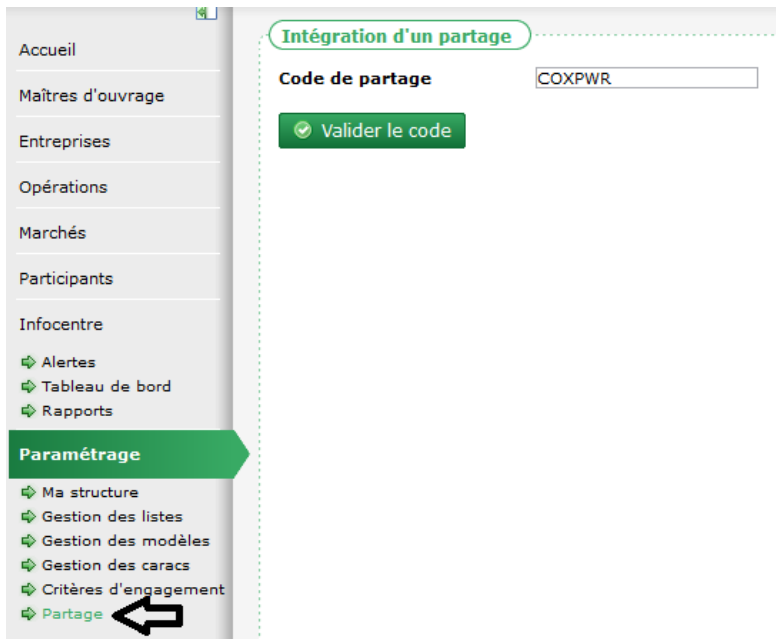
En cliquant sur le lien, le facilitateur est renvoyé vers son application CLAUSE dans la rubrique « Paramétrage / Partage » où le code de partage est automatiquement copié.

- ① Si l'utilisateur n'est pas connecté à CLAUSE, l'application lui demande tout d'abord de s'identifier avec son mot de passe avant de lui permettre de finaliser l'acceptation.

La finalisation de l'acceptation du partage se déroule dans CLAUSE.

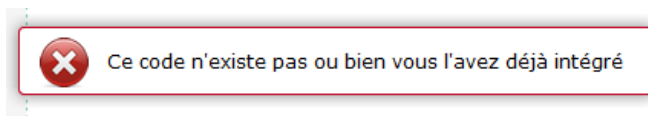
2.3.2.2. Intégration via le code de partage

Une nouvelle rubrique de l'espace « Paramétrage » nommé « Partage » permet de finaliser l'acceptation d'un partage.



Une fois le code de partage saisi (manuellement ou par le truchement du mail reçu), le facilitateur valide afin de finaliser le partage.

- ☑ Si le code ne correspond à aucun partage ou s'il a déjà été intégré, l'application signale l'erreur à l'utilisateur.



- ① L'application CLAUSE identifie automatiquement l'élément qui est partagé : ici Participant (ou Marché, voir 2.1.2 Intégration d'un partage de marché, page 6).

Sur la base du code de partage soumis, l'application CLAUSE affiche les informations suivantes :

- le facilitateur initiateur
- le nom et le prénom du participant
- la date de naissance du participant
- l'intitulé du marché

Intégration d'un participant

Code de partage COXPWR

Facilitateur Demo CLAUSEINTER1 (CLAUSE Interstructure 1)

Participant Alain PARTICIPANT

Né(e) le : 11/04/1973

Indiquez ce participant dans votre base Alain PARTICIPANT

Finaliser le partage

A partir de quoi, le facilitateur doit indiquer si le participant à partager existe déjà dans sa propre base CLAUSE
La liste déroulante propose ainsi :

Indiquez ce participant dans votre base

Finaliser le partage

Alain PARTICIPANT

= Copier le participant de l'initiateur

Jean MASSE

Alain PARTICIPANT

Christophe SANCHEZ

L'utilisateur a la possibilité de :

- copier dans sa propre base les informations issue de l'initiateur du partage. Cette option n'est à utiliser uniquement lorsque l'utilisateur ne dispose pas de l'élément dans sa propre structure
- établir une correspondance vers un participant déjà disponible dans sa propre structure. Le choix peut se faire dans la liste avec la possibilité de saisir tout ou partie du nom ou du prénom pour filtrer la liste

Indiquez ce participant dans votre base

Finaliser le partage

Alain PARTICIPANT

alain

Alain PARTICIPANT

- ① Il est important de bien faire le choix entre copier et établir une correspondance pour éviter de créer des doublons.
- ① Lorsque l'application identifie un participant qui pourrait correspondre (au moins deux éléments identiques parmi : nom, prénom et date de naissance), le participant est présélectionné.

Lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Finaliser le partage », l'établissement du partage devient effectif.

- ① Selon le choix qui aura été fait, cela aura induit la création d'un participant

2.3.3. Recherche des participants

L'écran de recherche des participants permet de cibler uniquement les participants partagés.

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 93131150613
ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

Pour cela, l'onglet « Filtre » présente une case à cocher « Uniquement les participants partagés » :

The screenshot shows the 'Filtre' (Filter) tab with various search criteria. The 'Uniquement les participants partagés' checkbox is checked and highlighted with a black arrow.

Critère	Type de filtre
Avec une période en cours	- Sélectionner un élément
Avec un contrat en cours	- Sélectionner un élément
Avec une période	- Sélectionner un élément
Avec un contrat	- Sélectionner un élément
Sexe	- Sélectionner un élément
Tranche d'âge	- Sélectionner un élément
Résident dans la commune	- Sélectionner une commune
Métier souhaité	Sélectionner un métier
Métier déjà exercé	Sélectionner un métier
Allocataire RSA	- Sélectionner un élément
Résident en ZUS	- Sélectionner un élément
Niveau de qualification	Choisir un élément
Moyen de locomotion	Choisir un élément
Travailleur handicapé	- Sélectionner un élément
Durée Pôle Emploi	
En accompagnement (VIeSION)	- Sélectionner un élément
Uniquement les participants partagés	<input checked="" type="checkbox"/>

2.4. Gestion d'un partage de participant

2.4.1. Supprimer un partage

« Supprimer un partage » n'est possible que par le facilitateur initiateur

Depuis l'onglet « Partage » d'un Participant, le facilitateur initiateur peut supprimer le partage :

The screenshot shows the 'Partage du participant' (Participant sharing) tab. The 'Supprimer le partage' button is highlighted with a black arrow.

Description	Caractéristiques	Périodes	Mises en relation	Contrats	Actions	Contacts
Partage du participant						
Code de partage	COXPWR				<input checked="" type="button" value="Supprimer le partage"/>	
Envoyer ce code à	<input type="text" value="email"/>				<input checked="" type="button" value="Envoyer"/>	
Partagé avec	<input type="checkbox"/> CLAUSE interstructure 2		<input checked="" type="button" value="Visualiser ce participant"/>			
<input checked="" type="button" value="Retirer du partage les facilitateurs cochés"/>						

Supprimer le partage d'un participant a pour conséquence :

- de retirer la relation de partage du Participant chez l'ensemble des facilitateurs avec qui le partage a été finalisé
- de détruire le code de partage

i Aucune information relative au Participant n'est effacée, ni au sein de la base CLAUSE du facilitateur, ni au sein des bases CLAUSE des facilitateurs avec qui était partagé le Participant. Chacun conserve le Participant anciennement partagé tel qu'il est suivi au sein de sa propre base CLAUSE (y compris si le Participant avait été

initialement créé lors de l'intégration du code de partage à partir des informations du Participant du facilitateur initiateur).

- ① Pour être éventuellement à nouveau partagé, un nouveau code de partage doit être créé

2.4.2. Retirer un facilitateur du partage

- ☑ Retirer un facilitateur d'un partage n'est possible que par le facilitateur initiateur

Depuis l'onglet « Partage » d'un Participant, le facilitateur initiateur peut supprimer le partage avec un ou plusieurs des facilitateurs concernés :

Partage du participant

Code de partage : COXPWR ✖ Supprimer le partage

Envoyer ce code à : ✔ Envoyer

Partagé avec :

- CLAUSE interstructure 2 👁 Visualiser ce participant

✖ Retirer du partage les facilitateurs cochés

Pour cela, le facilitateur initiateur coche le (ou les) facilitateur(s) à retirer puis clique sur le bouton « Retirer du partage ».

- ① Comme lors de la suppression d'un partage, aucune information relative au Participant n'est effacée, ni au sein de la base CLAUSE du facilitateur ni au sein des bases CLAUSE des facilitateurs avec qui était partagé le participant.
- ① Le facilitateur initiateur ne peut pas se retirer lui-même d'un partage (puisqu'il en est l'initiateur).

2.4.3. Quitter un partage

- ☑ Quitter un partage n'est possible que par un facilitateur qui n'est pas l'initiateur du partage

Depuis l'onglet « Partage » d'un Participant (lorsque le marché a déjà intégré un partage), le facilitateur peut choisir de quitter le partage :

Partage du participant

Code de partage : COXPWR ✖ Quitter le partage

Partagé avec :

- CLAUSE Interstructure 1 👁 Visualiser ce participant

- ① Ici aussi, aucune information relative au Participant n'est effacée, ni au sein de la base CLAUSE du facilitateur ni au sein des bases CLAUSE des facilitateurs avec qui était partagé le Participant.

2.4.4. Suppression d'un participant partagé

Si un facilitateur supprime de sa base CLAUSE un participant partagé, il quitte de fait le partage de celui-ci. S'il en est l'initiateur, l'ensemble du partage est supprimé.

2.5. Fonctionnalités liées à un participant partagé

2.5.1. Mention du partage

Dès lors qu'un participant est partagé (que le facilitateur soit ou pas l'initiateur du partage), une mention « (Participant partagé) » est indiquée sur toutes les pages en regard de nom de celui-ci :

2 - PARTICIPANT Alain (Participant partagé)

2.5.2. Liste des contrats d'un participant

Lorsqu'un participant est partagé, l'onglet « Contrats » contient un nouveau bouton de filtre permettant d'afficher également les contrats issus du partage :



Si le choix est fait d'afficher les contrats du partage, l'écran affiche l'ensemble des contrats, y compris donc, ceux issus des bases CLAUSE des facilitateurs qui partagent ce même participant.

Chaque contrat issu du partage est mentionné avec un pictogramme distinctif :

Début du contrat	Fin du contrat	Contrat de travail	Entreprise utilisatrice	Employeur	Nb Heures
20/08/2016		CDD	Groupe UP	Groupe UP	35,00
02/04/2016		CDD	ABC	ABC	
02/02/2016		CDI	Groupe UP	Groupe UP	30,00
01/01/2016		CDD	Groupe UP	Groupe UP	50,00
01/01/2016		CDD	Groupe UP	Groupe UP	40,00
01/01/2016		CDD	Groupe UP	Groupe UP	10,00

Origine : CLAUSE interstructure 2
Modalité : Embauche directe
Positionné sur le(s) marché(s) :
 - Lycée Jean Jaures | Jaures Electricité (c2)

① L'info-bulle du contrat indique l'origine du partage

2.6. Consultations croisées

2.6.1. Consultation d'un Marché partagé

Lorsqu'un Marché est partagé entre plusieurs facilitateurs, l'onglet « Partage » de celui-ci présente les différents facilitateurs qui font partie du partage.

De là, l'utilisateur peut visualiser le Marché tel qu'il est présent dans la base CLAUSE de chacun de ses homologues.

Rénovation toiture (marché partagé)

Description Tranches Pièces Sous-Traitants / Co-traitants Mises en relation Contrats Assistant recherche **Partage**

Partage du marché

Code de partage ZXPQTQ **Supprimer le partage**

Envoyer ce code à **Envoyer**

Partagé avec CLAUSE interstructure 2 **Visualiser ce marché**

Retirer du partage les facilitateurs cochés

Gestion avancée [Participants](#) - [Contrats](#)

Cette visualisation est possible sur les seuls onglets :

- « Description »
- « Contrats »

2.6.1.1. Description du Marché partagé

Un pictogramme indique que le marché est mode visualisation

Rénovation toiture

Description Contrats Retour au marché

Description (CLAUSE interstructure 2)

Libellé Rénovation toiture

Marché lié à l'opération Rénovation piscine Yves Blanc

Numéro ABC_001-001

Numéro interne

Début 01/01/2016

Fin 31/12/2016

- Aucune modification n'est possible dans le cadre de cette visualisation.
- Le champ commentaire du marché est masqué.

2.6.1.2. Contrats du marché partagé

L'utilisateur peut consulter la liste des contrats sur ce marché dans le cadre de la structure de son homologue :

Rénovation toiture

Description **Contrats** Retour au marché

Liste des contrats (CLAUSE interstructure 2)

Liste des contrats (tous)

Nom	Prénom	Contrat de travail	Début du contrat	Fin du contrat	Nb Heures	Employeur
MASSE	Jean	CDD	02/02/2016		50.00	Groupe UP

Depuis cette liste de contrat, l'utilisateur peut également consulter le détail du contrat en cliquant dessus :

Accueil > Marchés > Rénovation toiture > Contrats > Contrat du 02/02/2016

2 - MASSE Jean

Description Caractéristiques Périodes **Contrats** Retour à mon participant

Contrat (CLAUSE interstructure 2)

Début 02/02/2016

Fin

Fin de la période d'essai

Fin prévue

Modalité Embauche directe

Type de contrat CDD

Employeur Groupe UP

Entreprise utilisatrice Groupe UP

Positionné sur les marchés Rénovation piscine Yves Blanc | (ABC_001-001) Rénovation toiture

Métier Pose et restauration de couvertures

Motif de fin

Heures travaillées (dont heures de formation)

Marché Rénovation piscine Yves Blanc | (ABC_001-001) Rénovation toiture Total Heures : 50

Mois	Total des heures du mois	dont Heures formation
février 2016	20,00	
mars 2016	30,00	

Ici aussi, aucune modification n'est possible dans le cadre de cette visualisation.

❗ Si le participant concerné n'est pas un participant partagé, les autres onglets du participant ne sont pas accessibles. Si le participant est également par ailleurs partagé, l'utilisateur peut également consulter les autres onglets disponibles du participant partagé (voir 2.7 Consultation d'un Participant partagé, page 26)

❗ Pour revenir à la liste des contrats du marché partagé initialement visualisé, le plus simple est d'utiliser le fil d'Ariane :

Accueil > Marchés > Rénovation toiture > **Contrats** > Contrat du 02/02/2016

2 - MASSE Jean

Description Caractéristiques Périodes **Contrats** Retour à mon participant

↑

2.6.1.3. Retour au marché

Depuis la visualisation croisée d'un marché, pour revenir au marché de sa propre structure, il faut cliquer sur « Retour au marché » :

Rénovation toiture

Description **Contrats** Retour au marché

Liste des contrats (CLAUSE interstructure 2)

↑

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 93131150613
ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

2.7. Consultation d'un Participant partagé

Lorsqu'un Participant est partagé entre plusieurs facilitateurs, l'onglet « Partage » de celui-ci présente les différents facilitateurs qui font partie du partage :

De là, l'utilisateur peut visualiser le Participant tel qu'il est présent dans la base CLAUSE de chacun de ses homologues.

Cette visualisation est possible sur les seuls onglets :

- « Description »
- « Caractéristiques »
- « Périodes »
- « Contrat »

Aucune modification n'est possible dans le cadre de cette visualisation.

2.7.1. Description du Participant partagé

 Un pictogramme  indique que le participant est mode visualisation

Le champ commentaire est masqué.

2.7.2. Caractéristiques du Participant partagé

3 - PARTICIPANT Alain

Description
Caractéristiques
Périodes
Contrats
Retour à mon participant

Situation Familiale

Situation Matrimoniale

Nombre d'enfants

Formation initiale

Niveau qualification I - Maîtrise et supérieur (3me cycle universitaire)

Année qualification

Diplôme obtenu

2.7.3. Période du Participant partagé

3 - PARTICIPANT Alain

Description
Caractéristiques
Périodes
Contrats
Retour à mon participant

Période clause

Début	Fin	Prescripteur	Motif de fin
01/01/2016		POLE EMPLOI	

Depuis cette liste des périodes, il est possible de consulter le détail :

3 - PARTICIPANT Alain

Description
Caractéristiques
Périodes
Contrats
Retour à mon participant

Période clause

Date de début	01/01/2016
Prescripteur	POLE EMPLOI
Date de fin	
Motif de fin	
DELD	Non
TH	Oui
Parent Isolé	Non
Jeune -26 ans	Non
Autre	Non
RSA	Non

Référénts de suivi

Référent

Situation

à 6 mois (02/08/2016)

Métier à 6 mois A1202 - Entretien des espaces naturels (Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux)

à 12 mois (02/02/2017)

Le champ commentaire est masqué.

2.7.4. Contrats du Participant partagé

3 - PARTICIPANT Alain

Description | Caractéristiques | Périodes | **Contrats** | Retour à mon participant

Liste des contrats

Début du contrat	Fin du contrat	Contrat de travail	Entreprise utilisatrice	Employeur	Nb Heures
20/08/2016		CDD	Groupe UP	Groupe UP	35,00
02/04/2016		CDD	ABC	ABC	
02/02/2016		CDI	Groupe UP	Groupe UP	30,00

Modalité : Embauche directe
Positionné sur le(s) marché(s) :
 - Lycée Jean Jaures | Jaures Electricité (c2)

Depuis cette liste des contrats, il est possible de consulter le détail :

3 - PARTICIPANT Alain

Description | Caractéristiques | Périodes | **Contrats** | Retour à mon participant

Contrat (CLAUSE interstructure 2)

Début 02/04/2016

Fin

Fin de la période d'essai

Fin prévue

Modalité Embauche directe

Type de contrat CDD

Employeur ABC

Entreprise utilisatrice ABC

Positionné sur les marchés Lycée Jean Jaures | (JE (c2)) Jaures Electricité (c2)

Métier Entretien des espaces naturels

Motif de fin

Heures travaillées (dont heures de formation)

Marché Lycée Jean Jaures | (JE (c2)) Jaures Electricité (c2) **Total Heures :** 45

Mois	Total des heures du mois	dont Heures formation
avril 2016	20,00	15,00
mai 2016	25,00	0,00

2.7.5. Retour au participant

Depuis la visualisation croisée d'un participant, pour revenir au participant de sa propre structure, il faut cliquer sur « Retour à mon participant » :

3 - PARTICIPANT Alain

Description | Caractéristiques | Périodes | Contrats | **Retour à mon participant**

Identité

2.8. Exploitation des données

2.8.1. Rapports

2.8.1.1. Depuis un marché partagé

Lorsqu'un marché est partagé, les rapports qui peuvent être édités à son propos permettent au facilitateur :

- de considérer les seules **données de sa propre structure**, c'est à dire celles dans sa propre base CLAUSE (c'est le fonctionnement classique actuel sur un marché non partagé)
ou
- de considérer l'**ensemble des données du marché** en agrégeant le marché dans toute sa répartition au sein du partage entre les différentes structures concernées par ce marché

Cela concerne les rapports disponibles depuis le marché :

Centre d'éditions ✖

Impression d'un rapport

Etat d'avancement de ce Marché ✎ Editer

Rapport sur l'état d'avancement des heures à réaliser par entreprise (adjudicataire ou sous-traitante) pour ce marché (nombre d'heures prévues par entreprise, ratio heures réalisées /heures prévues, heures restantes)

Fusionner vers un document word

✎ Fusionner

- Etat d'avancement de ce marché
- Etat d'avancement du Marché par Participant
- Liste des Contrats de date à date pour ce Marché

Pour cela, un nouveau paramètre sur les rapports des marchés concernés permet à l'utilisateur d'activer le « Mode partage » :

📁 **Etat d'avancement de ce Marché**

Paramètres du rapport

Mode partage

Période Dates du marché / de l'opération ▼

Début de la période 01/01/2016 📅

Fin de la période 31/12/2016 📅

Lorsque cette case n'est pas cochée, le rapport fonctionne de façon classique, on considérants ce qui est propre à sa structure.

En cochant la case « Mode partage », l'application procède à une agrégation de l'ensemble de ce qui est disponible dans le partage. Le rapport ainsi produit prend donc en compte tout ce qui concerne le marché, que cela soit dans sa propre structure ou dans les structures concourant au partage du marché.

- 📘 Ce « mode partage » n'est accessible que lorsque le marché concerné est partagé (que l'on en soit ou pas l'initiateur).

- ① Lorsque le partage du marché est en mode « heures prévues réparties » (voir 2.1.3.3 Heures prévues réparties, page 11), les heures prévues considérées sont la somme de celles de tous les membres du marché.
- ① L'agrégation des données du « mode partage » peut prendre quelques secondes. L'écran est bloqué le temps que cette agrégation s'effectue :



Ainsi, par exemple, pour le rapport « Etat d'avancement du Marché par Participant », sur les données propre à sa structure :

N° Dossier	Nom	Prénom	Contrat	Début Contrat Clause	Fin Contrat Clause	Employeur	Entreprise utilisatrice	Heures réalisée sur la période	% Heures Prévuees / Réalisées
3	SANCHEZ	Christophe	CDD	03/03/2016		Groupe UP	Groupe UP	70,00	7,00%
Total								70,00	7,00%

Si le « mode partage » est activé sont alors visibles les contrats issus des autres structures du partage :

N° Dossier	Nom	Prénom	Contrat	Début Contrat Clause	Fin Contrat Clause	Employeur	Entreprise utilisatrice	Heures réalisée sur la période	% Heures Prévuees / Réalisées
278200002	MASSE	Jean	CDD	02/02/2016		Groupe UP	Groupe UP	50,00	5,00%
3	SANCHEZ	Christophe	CDD	03/03/2016		Groupe UP	Groupe UP	70,00	7,00%
Total								120,00	12,00%

2.8.1.2. Depuis une opération contenant au moins un marché partagé

Lorsqu'une opération contient au moins un marché partagé, certains rapports qui peuvent être édités à son propos permettent au facilitateur :

- de considérer les seules **données de sa propre structure**, c'est à dire celles dans sa propre base CLAUSE (c'est le fonctionnement classique actuel sur une opération ne contenant pas de marchés partagés)
ou
- de considérer **l'ensemble des données de l'opération** en agrégeant, pour chacun marchés partagés la réalisation de chacune des structures membres de ce partage.

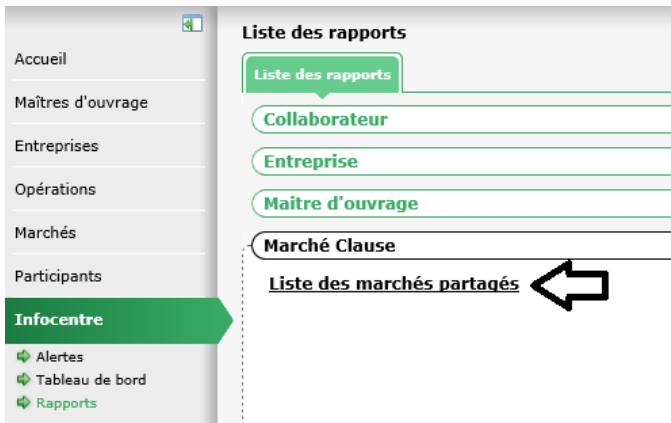
Cela concerne le rapport disponible depuis l'opération :

- Etat d'avancement des marchés

2.8.1.3. Depuis l'infocentre

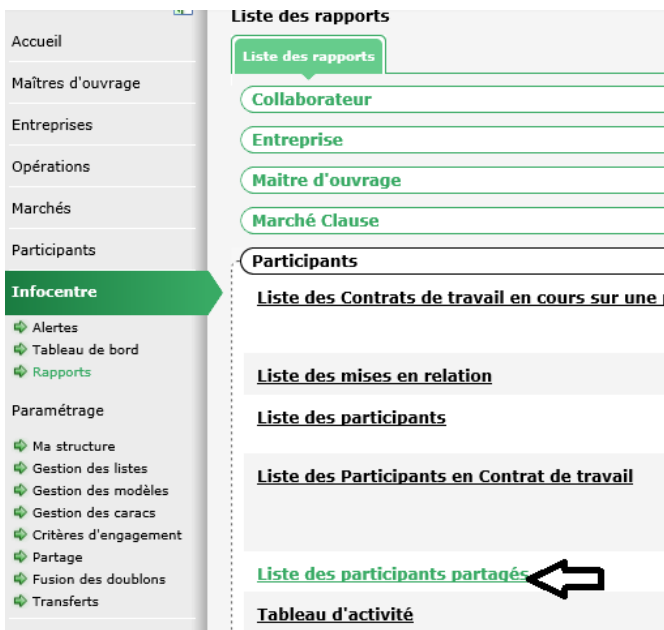
Marchés / Liste des marchés partagés

Sur un intervalle de dates choisies, ce rapport liste tous les marchés partagés en indiquant les structures membres du partage :



Participants / Liste des participants partagés

Sur un intervalle de dates choisies, ce rapport liste tous les participants partagés en indiquant les structures membres du partage :



Pilotage / tableau d'impact

Le tableau d'impact peut être édité :

- avec les seules **données de sa propre structure**, c'est à dire celles dans sa propre base CLAUSE (c'est le fonctionnement classique)
ou
- avec l'**ensemble des données des marchés** en agrégeant les marchés éventuellement dans toute leur répartition au sein des différentes structures concernées

Pour cela, un nouveau paramètre permet à l'utilisateur d'activer le « Mode partage » :

Cityzen, filiale du groupe UP

CITYZEN – Capital de 282.336 € – SIRET 420 871 717 00252 – NAF 5829 C – N° OF 93131150613
ACTIMART B1, 1140 rue Ampère, 13290 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 24 54 14 – Fax : 04.42.24.38.62 – info@abcengineering.fr

Tableau d'impact du suivi de la Clause

Paramètres du rapport

Mode partage

Période

Début de la période

Fin de la période

Programmes (optionnels)

Statut opération (optionnel)

Maitres d'ouvrage (optionnels)

① L'agrégation des données du « mode partage » peut prendre quelques secondes. L'écran est bloqué le temps que cette agrégation s'effectue :



Ainsi, par exemple, pour le feuille 1 « Répartition des heures réalisées par maitre d'ouvrage », sur les données propre à sa structure :

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées	Nb heures prévues
Conseil Départemental	210,00	5 100,00
Total	210,00	5 100,00

Si le « mode partage » est activé sont alors visibles les heures réalisées issues des autres structures du partage :

Maitre d'ouvrage	Nb heures réalisées	Nb heures prévues
Conseil Départemental	375,00	5 100,00
Total	375,00	5 100,00

2.8.2. Alertes

Afin d'identifier les éventuelles divergences de données dans des dossiers de participants partagés, de nouvelles alertes sont mises en place.

- ① Pour rappel, il n'y a pas de synchronisation des données entre les dossiers partagés. Seule l'éventuelle création initiale du dossier recopie le dossier.
- ① Lorsque des alertes de cet ordre sont remontées, il convient sans doute de se coordonner entre facilitateurs pour harmoniser les dossiers. Notons cependant qu'une telle divergence n'a pas de conséquence sur le partage d'un dossier.

Ces alertes sont :

2.8.2.1. Liste des participants partagés dont la date de naissance est différente

Infocentre

- Alertes
- Tableau de bord
- Rapports
- Paramétrage
 - Ma structure
 - Gestion des listes
 - Gestion des modèles
 - Gestion des caracs
 - Critères d'engagement
 - Partage
- Mon compte

Contrats non couverts par une période du participant

- Contrats sans heure saisie sur les x mois précédents
- Liste des participants ayant travaillé plus de X heures pendant la période e
- Liste des participants ayant travaillé plus de X heures sur un mois
- Liste des participants résidant dans une ZUS en début de période mais san
- Liste des participants sans situation
- Participants partagés dont la date de naissance est différente** ←
- Participants partagés dont le niveau de qualification est différent

Comme son nom l'indique, cette alerte identifie les participants partagés pour lesquels la date de naissance est différente d'une structure à l'autre :

Alertes | Tableau de bord

Participants partagés dont la date de naissance est différente

NOM	PRENOM	Date de naissance	Date de naissance (partage)	Structure (partage)
PARTICIPANT	Alain	11/04/1973	11/04/1974	CLAUSE INTER 2

2.8.2.1. Liste des participants partagés dont le niveau de qualification est différent

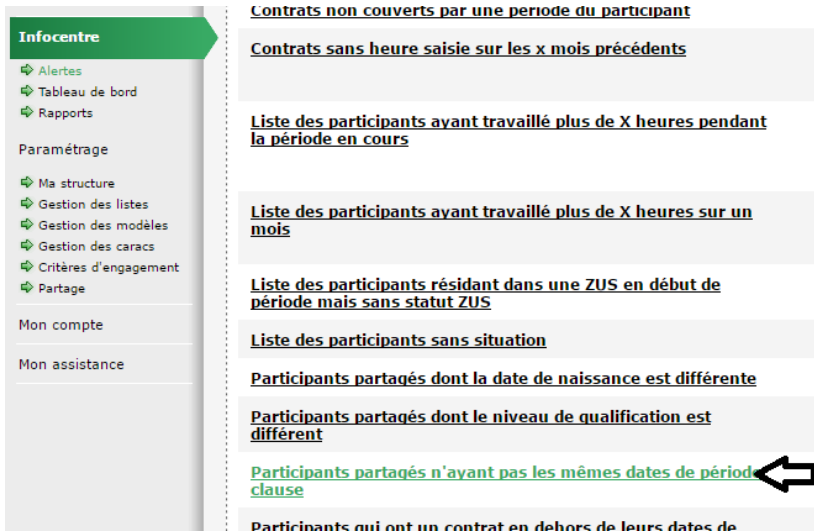
Infocentre

- Alertes
- Tableau de bord
- Rapports
- Paramétrage
 - Ma structure
 - Gestion des listes
 - Gestion des modèles
 - Gestion des caracs
 - Critères d'engagement
 - Partage
- Mon compte
- Mon assistance

Contrats non couverts par une période du participant

- Contrats sans heure saisie sur les x mois précédents
- Liste des participants ayant travaillé plus de X heures pendant la période en cours
- Liste des participants ayant travaillé plus de X heures sur un mois
- Liste des participants résidant dans une ZUS en début de période mais sans statut ZUS
- Liste des participants sans situation
- Participants partagés dont la date de naissance est différente
- Participants partagés dont le niveau de qualification est différent** ←

2.8.2.2. Liste des participants partagés n'ayant pas les mêmes dates de période clause



The screenshot shows a sidebar menu on the left with the following items: **Infocentre**, Alertes, Tableau de bord, Rapports, Paramétrage, Ma structure, Gestion des listes, Gestion des modèles, Gestion des caracs, Critères d'engagement, Partage, Mon compte, and Mon assistance. The main content area displays a list of filter options:

- Contrats non couverts par une période du participant
- Contrats sans heure saisie sur les x mois précédents
- Liste des participants ayant travaillé plus de X heures pendant la période en cours
- Liste des participants ayant travaillé plus de X heures sur un mois
- Liste des participants résidant dans une ZUS en début de période mais sans statut ZUS
- Liste des participants sans situation
- Participants partagés dont la date de naissance est différente
- Participants partagés dont le niveau de qualification est différent
- Participants partagés n'ayant pas les mêmes dates de période clause (highlighted with a black arrow)
- Participants qui ont un contrat en dehors de leurs dates de

① Seules les dates de début et de fin sont ici comparées (ni le prescripteur, ni le statut ne sont comparables)